

L'an deux mil quatorze et le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Secrétaire : ZECH Guillaume

Les convocations ont été adressées le 25 mars 2014 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.7) Désignation des délégués au SIVOM des Côtes
- (5.7) Désignation des délégués au SIAHS
- (5.7) Désignation des délégués au SIVT du Pays Messin
- (5.7) Désignation des délégués au SMASA
- (5.7) Désignation des délégués au CLSH
- (5.2) Désignation des membres des commissions municipales
- (5.6) Indemnités des élus

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 29 mars 2014 qui est adopté à l'unanimité.

13/2014 : (5.7) DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVOM DES COTES.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7

Vu les statuts du SIVOM des Côtes,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au sein du comité du SIVOM des Côtes,

Décide, à la majorité absolue, d'élire :

- M Philippe HARDY, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- Mme Céline GIROUX, déléguée titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Guy RAPT, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)
- M François COURRIER, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)

Et transmet cette délibération au président du SIVOM des Côtes.

14/2014 : (5.7) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAHS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille (SIAHS),

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au sein du comité du SIAHS,

Décide, à la majorité absolue, d'élire :

- M Philippe HARDY, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Jean-Paul HENOT, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Pascal GALL, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)
- M François COURRIER, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)

Et transmet cette délibération au président du SIAHS.

15/2014 : (5.7) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVT DU PAYS MESSIN.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7

Vu les statuts du SIVT du Pays Messin,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du comité du SIVT du Pays Messin,

Décide, à la majorité absolue, d'élire :

- M Denis ROBIN, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Jean-François GILLES, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)

Et transmet cette délibération au président du SIVT du Pays Messin et à la CCVM.

16/2014 : (5.7) DESIGNATION DES DELEGUES AU SMASA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval (SMASA),

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au sein du comité du SMASA,

Décide, à la majorité absolue, d'élire :

- M Philippe HARDY, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Jacques MACCHI, délégué titulaire (14 voix pour, 1 abstention)
- M Jean-François GILLES, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)
- M Jean-Louis SCHOENECKER, délégué suppléant (14 voix pour, 1 abstention)

Et transmet cette délibération au président du SMASA.

17/2014 : (5.2) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rappel du Maire : Ce sont des commissions de travail, de réflexion devant permettre au Conseil Municipal de délibérer avec le maximum d'informations.

Les habitants de Lorry-Mardigny, peuvent, s'ils le souhaitent, en faire partie.

Le Maire, Président de droit, propose comme adjoints responsables de ces commissions :

1^{er} adjoint : MACCHI Jacques, représente le Maire empêché ; eau ; urbanisme; travaux ; fêtes et animations ; salle des fêtes.

2^{ème} adjoint : GILLES Jean-François : voirie ; travaux ; bâtiments ; sécurité.

Ces commissions sont :

▪ EAU/ASSAINISSEMENT :

Régie communale :

MM. MACCHI (responsable de commission), HARDY, GILLES, COURRIER, Mme GIROUX,
MM. MAUL, SCHOENECKER, ZECH

▪ Assainissement collectif : MM. HARDY, MACCHI, GILLES, COURRIER, FOUSSE, MAUL,
SCHOENECKER

▪ AFFAIRES SCOLAIRES :

Représentants au CLSH, Les Enfants des Côtes : MM. MAUL et SELTZER

▪ COMMUNICATION/RELATIONS EXTERNES (bulletin communal, presse, associations) :
MM. HARDY, MACCHI, DESHAYES, RAPT, SCHOENECKER, SELTZER

▪ BUDGET : l'ensemble du conseil municipal

▪ Commission d'appel d'offres (CAO) :

Président : le Maire, Philippe HARDY

Trois titulaires : MM COURRIER, FOUSSE, GILLES

Trois suppléants : MM MACCHI, SCHOENECKER, SELTZER

▪ COMMUNE :

Espaces verts/fleurissement :

MM. MACCHI (responsable de commission), HARDY, GALL, MAUL, RAPT, ROBIN,
SCHOENECKER, SELTZER, ZECH

Travaux, Bâtiments :

MM. GILLES (responsable de commission), HARDY, MACCHI, FOUSSE, MAUL, RAPT,
ROBIN, SCHOENECKER, SELTZER, ZECH.

Urbanisme :

L'ensemble du conseil municipal (responsable : Philippe HARDY)

Commission de révision des listes électorales : Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu de l'article L 17 (L n° 75-1329 du 31 décembre 1975) du code électoral qu'une commission administrative, composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet (un délégué par bureau de vote) et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance est chargée de la révision annuelle de la liste électorale.

Responsable de la commission : M. MACCHI, représentant du maire

Délégués de l'administration : bureau de vote 1 : M. COURRIER

bureau de vote 2 : M. SELTZER

Délégué du Tribunal : M. DESHAYES

Cimetières : MM. MACCHI et GILLES (responsables), MM HENOT et MAUL

Salle communale : MM. MACCHI et GILLES

Fêtes et cérémonies : MM MACCHI (responsable de commission), HARDY, GALL, Mme GIROUX

▪ ACTIONS SOCIALES :

MM. HARDY, DESHAYES, RAPT

Délibération prise à l'unanimité.

18/2014 : (5.6) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1000 habitants, la délibération relative aux indemnités du maire n'est pas obligatoire. Depuis la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale (article L.2123-20-1, 2^{ème} alinéa du CGCT). Le taux maximal pour une commune de 500 à 999 habitants équivaut à 31 % de l'indice 1015.

Messieurs Jacques MACCHI et Jean-François GILLES ne prennent pas part au vote relatif à l'indemnité des adjoints.

Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet au 30 mars 2014, de fixer les indemnités de fonction des adjoints au Maire de la manière suivante, et ce pendant la durée du mandat :

1^{er} adjoint :

100 % du barème fixé par la réglementation soit 8,25 % de l'indice 1015.

2^{ème} adjoint :

100 % du barème fixé par la réglementation soit 8,25 % de l'indice 1015.

Délibération prise à 13 voix pour, 2 abstentions

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 31 mars 2014 :

- 13/2014 (5.7) *Intercommunalité*– Désignation des délégués au SIVOM des Côtes
- 14/2014 (5.7) *Intercommunalité*– Désignation des délégués au SIAHS
- 15/2014 (5.7) *Intercommunalité*– Désignation des délégués au SIVT du Pays Messin
- 16/2014 (5.7) *Intercommunalité*– Désignation des délégués au SMASA
- 17/2014 (5.2) *Fonctionnement des assemblées*– Désignation des membres des commissions municipales
- 18/2014 (5.6) *Exercice des mandats locaux* – Indemnité du Maire et des Adjointes

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul